

## Conditions Générales de Vente

### VOSGES – NATURE & PECHE

Marc COLLINET

9 A, rue Ponscarne

88000 Epinal

Siret : 490 935 707 00011

#### **ARTICLE 1:** « Inscription et réservation »

La réservation d'un stage, sera effective dès réception du formulaire de réservation, téléchargeable sur le site, signé et accompagné d'un acompte de 30% du montant global de la prestation.

#### **ARTICLE 2:** « Prix et règlements des stages »

Le prix définitif du stage est celui-ci indiquée sur la facture du stagiaire. Le solde sera dû au plus tard à l'entrée en stage du stagiaire. Il sera effectué en espèces, par chèque bancaire ou postal. Les règlements par chèques peuvent être libellés soit à l'ordre de Vosges Nature & Pêche ou de Marc COLLINET.

Vosges – Nature & Pêche se réserve le droit de ne pas accepter un stagiaire si le règlement total du stage auquel il participe n'est pas soldé à son entrée en stage. Possibilité de régulariser en 3 fois sans frais, à l'aide 3 chèques, encaissés chaque mois à date identique (nous contacter).

#### **ARTICLE 3:** « Annulation »

En cas d'annulation de votre part, il sera retenu sur le prix total:

- moins de 15 jours avant le séjour: 50% du prix ;
- moins de 5 jours avant le séjour: 75% du prix.

L'absence au lieu de rendez-vous, ou l'abandon en cours de séjour ne donnera droit à aucun remboursement.

En cas d'annulation de notre part (mauvaise conditions météo, etc.) une nouvelle date, sera automatiquement proposée et ajustée entre vos possibilités et les nôtres.

\* Certains cas de force majeure seront toutefois pris en compte et offriront la possibilité de reporter la prestation.

#### **ARTICLE 4:** « Prestations comprises dans les stages et guidages »

Est compris dans l'ensemble des prestations :

- le prêt de l'ensemble du matériel de pêche ;
- les différents consommables ;
- le transport éventuel du point de rendez-vous au lieu de pêche ;
- les esches, appâts et amorces ;
- l'aide au choix d'un hébergement, les informations touristiques pour accompagnant non pêcheur.
- le permis ou l'autorisation de pêche nécessaire.
- l'envoi des photos et/ou vidéo prises lors de chaque stage ou guidage (cf. article 6 : renonciation sur le droit à l'image).

\* N'est pas compris dans les prestations :

- le transport du domicile au RDV de pêche (sauf cas particulier spécifié sur devis) ;
- le prêt de waders ou cuissardes, lunettes polarisantes, casquette ;
- les dépenses d'ordre personnel ;
- la garantie personnelle de rapatriement au domicile (voir assurance personnelle) ;
- l'hébergement et les repas qui seront dans tous les cas réglés directement au prestataire lors du séjour(\*).

(\*) Condition spécifique aux formules tout compris :

Le tarif des prestations du guide et des prestataires partenaires (détaillé sur chaque devis) seront à régler séparément (1 chèque d'acompte et 1 de solde par exemple).

#### **ARTICLE 5:** « Assurance ».

Le stagiaire est placé sous la responsabilité de Vosges – Nature & Pêche, lors des activités pêche. Les stagiaires ont la possibilité (vivement conseillé) de se prémunir d'une assurance en Responsabilité Civile.

Les enfants devront suivre les consignes de sécurité de leur éducateur référent, et se munir éventuellement d'un téléphone portable chargé dont le réseau est accessible pour un contact suivi.

Marc COLLINET (Vosges – Nature & Pêche), est assuré auprès de : AXA Assurances sous le N° de contrat 4960595604

#### **ARTICLE 6:** « Permis de pêche & droit à l'image »

Le permis ou l'autorisation de pêche (étangs privés) est obligatoire quel que soit la technique de pêche étudiée et la saisonnalité du stage. Pour tous les stages, ces documents seront fournis gratuitement par Vosges – Nature & Pêche. Dans un but unique de promotion, les tuteurs légaux de l'enfant acceptent l'utilisation et la parution, des photographies ou vidéos prises lors du stage, sur les divers supports de communication de Vosges – Nature & Pêche (site internet, plaquettes ou autres supports).

#### **ARTICLE 7:** « Modification de l'organisation générale des stages »

Les conditions d'organisation des stages, des prestations et des services durant ceux-ci pourront être modifiées en raison des impératifs de gestion et contraintes imposés par la législation (fermeture temporaire de la pêche...), ou des événements pouvant nuire à la sécurité des participants ou encore à la qualité des prestations (état des eaux : crues...).

Pour faire face à ces situations, Vosges – Nature & Pêche propose, sans surcoût, des solutions de remplacement aux clients. Une information préalable sera faite, le client sera libre de maintenir ou d'annuler sans frais son inscription. Les changements précités n'ouvriront droit à aucune indemnité.

#### **ARTICLE 8:** « Réclamations, recours »

Ces démarches devront faire l'objet d'un courrier adressé à Vosges – Nature & Pêche au plus tard dans les 30 jours qui suivront la date de fin de stage. Passé ce délai, les réclamations seront considérées comme forclores et seront donc systématiquement rejetées.

**Je soussigné (Mr, Mme, Melle\*) \_\_\_\_\_ représentant légal de (\*\*) \_\_\_\_\_**  
**\_\_\_\_\_, dénommé(e) \_\_\_\_\_, déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des articles cités ci-dessus,**  
**et m'engage à les accepter en totalité.**

**Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_**  
**Signature**

(\*) Rayer les mentions inutiles. (\*\*) Préciser : fille, fils ou autres...